

**Rapporteur : Monsieur Jean-Michel MEUNIER**

**OBJET : Réhabilitation de 10 logements au 7, rue Charles Péguy  
Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.**

*Mesdames, Messieurs,*

*Dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du quartier de la Plaine d'Ozon et plus particulièrement dans le cadre du plan de relance, la commune de Châtellerault a décidé la réalisation de travaux de réhabilitation de 10 logements au 7, rue Charles Péguy, qu'elle occupe par bail emphytéotique signé le 14 octobre 1988 auprès d'Habitat 86. Le bailleur social effectuera des travaux de réhabilitation sur l'ensemble de l'immeuble.*

*Afin de réduire les coûts et de coordonner les travaux, il est proposé de transférer la maîtrise d'ouvrage de cette opération à Habitat 86.*

*La convention de transfert de maîtrise d'ouvrage ci-jointe encadre la participation de la commune de Châtellerault et autorise Habitat 86 à lancer l'ensemble des procédures de marchés publics.*

*En outre, Habitat 86 assurera gratuitement la maîtrise d'œuvre des travaux.*

\* \* \* \*

**VU** l'article 2 alinéa II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, dite loi MOP,

**VU** la convention signée avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine le 30 mars 2007,

**VU** l'avenant n°2, relatif au plan de relance, signé le 14 mai 2009,

**CONSIDERANT** qu'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage est nécessaire pour assurer la coordination de cette opération

Le conseil municipal, en ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec Habitat 86, ci jointe,

- de prévoir les crédits nécessaires aux travaux de réhabilitation sur la ligne budgétaire 820.21/2315/OP102/4600 du budget principal pour un montant de 310 000 € TTC

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la ville de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture, le 29 octobre 2009  
Publié en mairie le 2 novembre 2009

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
Le directeur général adjoint des services  
Philippe Turbault